

Code GEH :
150109



Fiche de Données de Sécurité GRANFORTE BLOCS WC BOUQUET

Fiche du 22/10/2015, révision 1
Conforme au Règlement (EC) No. 830/2015

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commercial: GRANFORTE BLOCS WC BOUQUET
Code commercial: 0394

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
Détartrant pour wc pour usage domestique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
RE.LE.VI. S.p.A. - Via Postumia n.1- 46040 RODIGO Mantova - Italia
Phone +39.0376.684011 - FAX +39.0376.684055
www.relevi.it - info@relevi.it

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
sds@relevi.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.
- Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Danger

Mentions de danger:

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

0394/1

Page n. 1 de 8





Fiche de Données de Sécurité GRANFORTE BLOCS WC BOUQUET

Qualité speciale:
Aucune
Contient
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

Composition - Reg (CE) n ° 648/2004
Contient:
agents de surface anioniques 30 % et plus
Le produit contient également : Parfums

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :
>= 30% - < 40% acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
REACH No.: 01-2119489428-22, CAS: 68411-30-3, EC: 270-115-0
◆ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
◆ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
◆ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

< 0.25% benzyl acetate
CAS: 140-11-4, EC: 205-399-7
4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :
Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements :
Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

0394/1

Page n. 2 de 8





Fiche de Données de Sécurité GRANFORTE BLOCS WC BOUQUET

Moyens d'extinction appropriés :
 Eau.
 Dioxyde de carbone (CO2).
 Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
 Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhale les gaz produits par l'explosion et la combustion.
 La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
 Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
 Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.
 Emmener les personnes en lieu sûr.
 Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucun en particulier
 Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 Matières incompatibles:
 Aucune en particulier.
 Indication pour les locaux:
 Locaux correctement aérés.



Fiche de Données de Sécurité GRANFORTE BLOCS WC BOUQUET

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

benzyl acetate - CAS: 140-11-4

ACGIH - LTE(8h): 10 ppm - Remarques: A4 - URT irr

UE - LTE(8h): 1 mg/m³ - Remarques: BOLD-type: indicative occupational exposure limit values [2,3] and limit values for occupational exposure [4] (for references see bibliography)

Valeurs limites d'exposition DNEL

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3

Travailleur professionnel: 170 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 12 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.85 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 85 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.268 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0268 mg/l

Cible: 08 - valeur: 3.43

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Solide
couleur:	Rose
Odeur:	Floral
Seuil d'odeur :	Pas disponible
pH(sol. 1%):	8.0± 2,0
Point de fusion/congélation:	Pas disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Pas disponible
Inflammation solides/gaz:	Pas inflammable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas disponible
Densité des vapeurs:	Pas disponible
Point éclair:	Pas disponible
Vitesse d'évaporation :	Pas disponible
Pression de vapeur:	Pas disponible
Densité relative:	Pas disponible
Hydrosolubilité:	Soluble





Fiche de Données de Sécurité GRANFORTE BLOCS WC BOUQUET

Solubilité dans l'huile :	Pas disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas disponible
Température d'auto-allumage :	Pas disponible
Température de décomposition:	Pas disponible
Viscosité:	Pas disponible
Propriétés explosives:	Pas disponible
Propriétés comburantes:	Pas disponible
9.2. Autres informations	
Miscibilité:	Pas disponible
Liposolubilité:	Pas disponible
Conductibilité:	Pas disponible
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.
10. STABILITE ET REACTIVITE	
10.1. Réactivité	
Stable en conditions normales	
10.2. Stabilité chimique	
Stable en conditions normales	
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	
Aucun	
10.4. Conditions à éviter	
Stable dans des conditions normales.	
10.5. Matières incompatibles	
Aucune en particulier.	
10.6. Produits de décomposition dangereux	
Aucun.	
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Informations toxicologiques concernant le mélange :	
N.A.	
En l'absence de données de toxicité sur la classification des mélanges a été calculé en conformité avec les critères énoncés dans le règlement 1272/2008 (CLP).	
Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :	
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3	
a) toxicité aiguë:	
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg	
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1080 mg/kg	
g) toxicité pour la reproduction:	
Test: Toxicité pour la reproduction - Espèces: Rat = 350 mg/kg	
benzyl acetate - CAS: 140-11-4	
a) toxicité aiguë:	
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5 g/kg	
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2490 mg/kg	
Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:	
a) toxicité aiguë;	



Fiche de Données de Sécurité GRANFORTE BLOCS WC BOUQUET

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

12.1. Toxicité

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 47.3 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 2.4 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1.67 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 3.1 mg/l - Durée h: 360

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1.41 mg/l - Durée h: 540

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.268 mg/l - Durée h: 672

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 = 550 mg/l - Durée h: 3

benzyl acetate - CAS: 140-11-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 17 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 = 855 mg/l - Durée h: 3

Espèces: Algues = 114 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4000 ppm - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 52 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

pas disponible

N.A.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

pas disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

0394/1

Page n. 6 de 8



Fiche de Données de Sécurité GRANFORTE BLOCS WC BOUQUET

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental:	Non
IMDG-Marine pollutant:	No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) n° 648/2004 (détecteurs).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC (Seveso), 96/82/EC (Seveso II):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) n° 648/2004 (détecteurs).

1999/13/CE (Directive COV)

Fiche de Données de Sécurité

GRANFORTE BLOCS WC BOUQUET

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

- ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities
- SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold
- CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"
- Insert further consulted bibliography

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.